



## Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du vendredi 08 juillet 2022**

**N° CS\_2022\_07\_2**

Objet : **CONVENTION DE COOPERATION AVEC LE SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITES**

Date de convocation : **vendredi 01 juillet 2022**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **vendredi 15 juillet 2022**

**Président de séance** : Monsieur MILLET Pierre-Alain

**Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :**

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur LEFORT Damien, Monsieur MBOUNI Levana, Monsieur SOW Abdoulaye, Monsieur BON Gaël

**Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :**

Monsieur MAILLET Eric (donnant pouvoir à Monsieur VIOLLET Alain)

**Étaient absents ou excusés :**

Monsieur RIAS Bernard, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur MOULIN Guillaume, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur BONY Vincent, Monsieur RAPP Florian, Madame VILLEDIEU Florence

---

Le SITIV dispose d'un bureau virtuel mis à disposition de l'ensemble des agents des collectivités adhérentes.

Le SITIV est lauréat du Plan France Relance pour enrichir et faire évoluer son bureau virtuel.

Cette plateforme propose un tableau de bord qui donne à l'utilisateur une vision synthétique des actions en cours qui le concerne dans les différents composants du système d'information de sa collectivité (Finances, ressources humaines, messagerie ...).

E-Collectivités, syndicat mixte opérateur de services publics numériques régional des Pays de la Loire, dispose d'une plateforme d'administration électronique Pléiade reposant sur un développement interne sur base du framework Drupal et proposée à toutes les collectivités adhérentes au syndicat.

Le SITIV et e-Collectivités souhaitent faire converger leurs 2 solutions.

Il s'agit pour le SITIV de compléter sa solution en y ajoutant les différents widgets développés par e-collectivités.

e-Collectivités souhaite compléter sa solution Pléiade en y ajoutant :

- La possibilité de fédérer des identités en provenance de collectivités moyennes ou grandes, sur la base de l'active directory de ces villes (user et groupe),
- L'accès à des outils de collaboration et des plateformes métiers.

Les deux structures souhaitent développer de concert de nouveaux widgets sur les applications de collaboration (Zimbra, Nextcloud, Matrix, Jitsi, Watcha) et/ou sur les applications métiers (Ciril, Astre, GTA, ...).

Il convient de prendre une convention de partenariat entre le SITIV et e-Collectivités pour définir les modalités de partenariat, mises à disposition des solutions et de réalisation des développements informatiques à mener sur les solutions existantes.

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**9 VOIX POUR**

**DÉCIDE**

- D'approuver la convention avec e-collectivités,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

**Pour expédition certifiée conforme,**

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN BUREAU  
VIRTUEL BASE SUR LES SOLUTIONS DU SITIV ET D'E-COLLECTIVITES**

**ENTRE**

**Le Syndicat Mixte e-Collectivités**

Maison des communes  
65 rue Kepler – CS60239  
85006 LA ROCHE-SUR-YON Cedex

Représenté par Eric HERVOUET, Président, dûment habilité à signer la convention par délibération du comité syndical en date du 6 décembre 2021

**ET**

**Le Syndicat Mixte SITIV**

Immeuble "Le Miroir"  
50 boulevard Ambroise Croizat  
69200 VENISSIEUX

Représenté par Pierre-Alain MILLET, Président, dûment habilité à signer la convention par délibération du comité syndical en date du

**PREAMBULE**

Le SITIV (opérateur public de services numériques basé en Rhône-Alpes) dispose d'un bureau virtuel mis à disposition de l'ensemble des agents des collectivités adhérentes.  
e-Collectivités dispose d'une plateforme d'administration électronique Pléiade mise à disposition de toutes les collectivités adhérentes au syndicat.

Dans une démarche de mutualisation et d'évolution des solutions proposées au bénéfice des collectivités territoriales adhérentes, le SITIV et e-Collectivités souhaite faire converger leurs deux solutions.

## **Article 1 : Objet de la convention de partenariat**

La présente convention a pour objet de définir le périmètre, les conditions de collaboration et de mise à disposition des éléments techniques, de l'ingénierie et des développements réalisés par les deux structures.

## **Article 2 : Bureau virtuel Pléiade**

Les principaux objectifs du projet partagés par le SITIV et e-Collectivités sont :

- Développer un bureau virtuel Pléiade commun reprenant les points forts des solutions déjà déployées dans les deux structures (brique fédération d'identités pour le SITIV basée sur LemonLDAP, brique tableau de bord pour e-Collectivités basée sur le CMS Drupal),
- Répondre aux besoins de collaboration, de dématérialisation, d'accès aux applications métiers nécessaires aux agents et élus des collectivités territoriales et enrichir les solutions existantes,
- Rendre ce bureau virtuel interopérable avec d'autres solutions pour garantir son adaptabilité aux besoins futurs en s'appuyant sur les standards actuels (API, SSO, etc),
- Publier le code source de ce bureau virtuel en open source,
- Mettre en commun les moyens, les compétences et l'expertise technique détenus par chacune des structures pour œuvrer à la bonne réalisation du projet.

Le développement du bureau virtuel Pléiade devra répondre à ces objectifs.

Il s'agit notamment pour le SITIV de compléter sa solution existante en y ajoutant :

- La fonctionnalité de tableau de bord,
- La mise à disposition des widgets métiers, collaboratifs et de dématérialisation avec des indicateurs.

e-Collectivités souhaite compléter sa solution existante en y ajoutant :

- La possibilité de fédérer des identités en provenance de collectivités moyennes ou grandes, sur la base d'un annuaire,
- L'accès à des outils de collaboration et des plateformes métiers.

Les deux structures souhaitent développer de nouveaux widgets sur les applications de collaboration (Zimbra, Nextcloud, Matrix, Jitsi, Watcha, ...), sur les applications métiers (Ciril, Astre, GTA, ...), sur les solutions de dématérialisation (i-Parapheur, S2low, i-delibRE, ...)

## **Article 3 : Modalités de coopération**

Dans une logique de co-construction et de partenariat, le SITIV et e-Collectivités s'engage à collaborer pour partager les savoirs, la documentation, les développements, faciliter le bon déroulement du projet et se tenir informés des actions en cours et des éventuelles difficultés. Les décisions et arbitrages seront pris d'un commun accord pour satisfaire les deux parties prenantes.

Le SITIV et e-Collectivités ont identifié les différentes actions et tâches de développement à réaliser pour construire le bureau virtuel Pléiade ainsi qu'un planning de réalisation. Ces éléments ont été quantifiés et répartis entre les deux structures.

Un tableau fourni en annexe à ma présente convention décrit les actions prises en charge par e-Collectivités et celles prises en charge par le SITIV.

Suite à cette répartition, pour que l'effort de réalisation soit partagé :

- E-collectivité s'engage à prendre en charge les actions de développement du socle de pléiade
- Le SITIV s'engage à prendre en charge les développements nécessaires à la modification du socle de LemonLDAPNG
- E-collectivité s'engage à prendre en charge les développements de widget de dématérialisation
- Pour sa participation au développement des widgets collaboratifs le SITIV s'engage à s'acquitter auprès d'e-Collectivités d'un montant de 9000 €/HT pour les actions réalisées par e-Collectivités.

## **Article 4 : maintien en condition opérationnelle de la solution**

E-collectivités s'engage à porter assistance au SITIV pour le maintien en condition opérationnelle de la solution et à lui mettre à disposition au minimum une fois par an la version actualisée du portail Pléiade.

E-collectivité s'engage à faire son affaire du maintien en condition opérationnelle de la solution LemonLdapNG.

#### **Article 4 : Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois à compter de la date à laquelle elle sera devenue exécutoire.

Elle est renouvelable, par tacite reconduction, sauf décision d'une des parties de ne pas renouveler la convention, qui devra être notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard six mois avant la date.

#### **Article 5 : Modalités de facturation**

La facturation des actions à réaliser sera effectuée après service fait.

#### **Article 6 : Litiges**

En cas de litige entre les parties, celui-ci sera porté devant le Tribunal administratif de Nantes.

Fait en deux exemplaires originaux

A La Roche-sur-Yon, le 27/04/2022

**Le Président d'e-Collectivités  
Eric HERVOUET**

**Le Président du SITIV  
Pierre-Alain MILLET**

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le



ID : 069-256910183-20220708-CS\_2022\_07\_2-DE